

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 10 octobre 2024, adopté le « Règlement numéro 362-2024 concernant la gestion des matières résiduelles ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 15 OCTOBRE 2024



Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Isabelle Dion, en ma qualité de greffier (ière)-trésorier(ère) de la municipalité de Mitis-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8 heures et 12 heures le 16 jour de octobre 2024.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 16 JOUR DU MOIS DE octobre 2024



Greffier (ière)-trésorier(ère)